

## La FCEI, l'AQCIÉ et Option consommateurs réfutent les allégations d'Hydro-Québec, preuves à l'appui

*Les trois associations de consommateurs déplorent la sortie publique du monopole*

**Montréal, le 30 octobre 2019** – La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) et Option consommateurs tiennent à réitérer l'exactitude des faits à l'appui de leur demande de baisse des tarifs d'Hydro-Québec de 4,9 % pour l'année 2020-2021. Contrairement à ce qui a été énoncé par le monopole d'Hydro-Québec par l'entremise d'un communiqué de presse daté du 29 octobre 2019, l'analyse effectuée par les trois organisations démontre clairement que la remise de 500 millions de dollars promise par le gouvernement est bel et bien incluse dans la baisse des tarifs demandée de 4,9 %. [Les détails de cette demande sont exposés dans la pièce D-2 du dossier tarifaire.](#)

Plus spécifiquement, la demande déposée par les trois associations en date du 5 septembre 2019 spécifie que les consommateurs d'électricité auraient été en droit de bénéficier d'un montant supérieur de l'ordre de 124 M\$ en vertu du processus normal de fixation des tarifs devant la Régie de l'énergie, comparativement à ce qui est offert dans le cadre du projet de loi n° 34 (500 M\$ + 124 M\$ = 624 M\$).

Il est certain que les trois associations ont pris en compte les 500 M\$ puisqu'il ne s'agit pas d'un « cadeau ». C'est de l'argent déjà payé par les consommateurs qui est dans des comptes de frais reportés et qui leur aurait été remis de toute façon en vertu de la réglementation actuelle.

### **Hydro-Québec a déjà préparé sa cause tarifaire**

Dans son communiqué de presse d'hier, Hydro-Québec met de l'avant un montant de hausse d'environ 2 % pour l'année tarifaire débutant le 1er avril 2020, ce qui laisse croire que la société d'État a bel et bien préparé son dossier de cause tarifaire, malgré son refus de se présenter devant la Régie de l'énergie.

Il importe de rappeler qu'Hydro-Québec n'a pas cru bon cette année de suivre cette démarche transparente et rigoureuse, invoquant le dépôt du projet de loi n° 34 déposé le 12 juin dernier. C'est pour cette raison qu'Option consommateurs, la FCEI et l'AQCIÉ ont décidé de présenter conjointement un dossier tarifaire devant la Régie de l'énergie le 5 septembre dernier.

### **Citations**

« Alors que 1 384 PME demandent au ministre Jonatan Julien de retirer son projet de loi n° 34 et que 82 % des chefs d'entreprises demandent une surveillance accrue d'Hydro-Québec, le monopole tente de les discréditer sur la base d'allégations clairement non fondées, ce qui est tout à fait déplorable. Nous invitons Hydro-Québec, une société d'État, à faire preuve de davantage de rigueur, à retirer ses propos fallacieux et à s'engager à rendre compte comme il se doit aux Québécois et aux entreprises. »

*Gopinath Jeyabalaratnam, conseiller aux affaires économiques et gouvernementales à la FCEI*

« Alors qu'il est maintenant très clair qu'Hydro-Québec possède l'information nécessaire pour se présenter devant la Régie de l'énergie, nous demandons donc, une fois de plus, que la société d'État fasse preuve de transparence et dépose son dossier pour l'année tarifaire 2020-2021 devant la Régie de l'énergie, un processus qui a fait ses preuves depuis les 15 dernières années. »

*Jocelyn B. Allard, président de l'AQCIE*

« Pour la majorité des Québécois, l'électricité fournie par Hydro-Québec est un service essentiel. Pour assurer qu'il n'y ait pas d'abus, nous croyons fermement au processus indépendant, neutre et transparent de la Régie de l'énergie. Un consensus est nécessaire sur cette question, et non la confrontation. »

*Christian Corbeil, directeur général d'Option consommateurs*

### **À propos de la FCEI**

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 110 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives. Visitez [feci.ca](http://feci.ca) pour en savoir plus.

Les PME représentées par la FCEI sont, pour une large part, assujetties aux tarifs G et M du Distributeur.

### **À propos de l'AQCIE**

L'AQCIE (Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité), fondée en 1981, est une association qui représente les intérêts des plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles établis au Québec. Ces industries, bien implantées dans les régions du

Québec, consomment plus du tiers de l'électricité vendue par Hydro-Québec Distribution, correspondant à une valeur de plus de trois milliards de dollars par année.

### À propos d'Option consommateurs

OC (Option consommateurs) a été constituée en 1983. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique des consommateurs résidentiels, lesquels sont assujettis au tarif D du Distributeur.

– 30 –

### Renseignements

**Dominique Des Rosiers**, attaché de presse et conseiller aux affaires publiques à la FCEI

Tél. : 514 861-3234, poste 1808

Cell. : 514 817-0228

[dominique.desrosiers@fci.ca](mailto:dominique.desrosiers@fci.ca)

**Jocelyn B. Allard**, président de l'AQCIÉ

Tél. : 514 350-5496

Cell. : 514 910-8027

[jballard@aqcie.org](mailto:jballard@aqcie.org)

**Option consommateurs**

Cell. : 514-777-6133